



PMIE & REGIONS

Comment les PME tentent d'accélérer la vaccination de leurs salariés

- Dans la foulée des grands groupes, des entreprises de taille moyenne mettent en place leur stratégie vaccinale.
- L'objectif étant de sécuriser, avant septembre, le retour des salariés au travail.

SANTÉ

Marion Kindermans

Twitter @MaKindermans

L'annonce de la vaccination ouverte à tous les adultes d'ici au 31 mai devrait inciter un peu plus les PME à prendre en main la vaccination de leurs salariés. Les grands groupes du CAC 40, qui ont des services de santé en interne, s'y sont lancés depuis que le feu vert a été donné le 25 février. Cantonnés à l'AstraZeneca, une trentaine expérimente depuis le 25 mai le Moderna. Mais qu'en est-il dans les entreprises moyennes ?

D'après les derniers chiffres du ministère de la Santé, 97.319 injections ont été réalisées par les services de santé au travail aux salariés de plus de 55 ans. C'est encore peu. Et la part des entreprises de moins de 500 salariés, qui doivent, eux, passer par un service de santé interentreprises, est peu importante car la démarche est moins facile avec des centres parfois éloignés des locaux de la société.

Responsabilité de l'employeur

Résultat, de plus en plus de PME confient à des prestataires privés la mise en place d'une stratégie vaccinale qui va jusqu'à organiser sur leur propre site la vaccination, en ayant recours à des infirmiers libéraux. Car elles aussi veulent sécuriser la reprise. « Les PME qui font appel à nous ont deux grands enjeux : sécuriser le retour au travail à partir

de septembre, en faisant en sorte que la couverture immunitaire des salariés soit aussi large que possible, et organiser la vaccination dans un lieu unique pour éviter que cela empiète trop sur le temps de travail », décrit Florence Herry, cofondatrice de Libheros, cabinet conseil en santé qui s'appuie sur un réseau de 18.000 infirmiers libéraux.

En janvier, une enquête de la CPME, menée auprès de 2.400 chefs d'entreprise, établissait que 65 % étaient prêts à organiser des vaccinations dans leurs locaux. Mais sur le terrain, la démarche n'est pas si simple entre la gestion de la confidentialité, la sécurité, la logistique, et la responsabilité de l'employeur... « Organiser une campagne vaccinale ne se fait pas du jour au lendemain, il faut identifier une salle, désigner un référent, souvent un manager ou le directeur général, gérer la commande des doses, mettre en place un outil dédié pour que les salariés puissent s'inscrire en toute confidentialité, et assurer la surveillance après l'injection », indique Florence Herry. Soit trois semaines au bas mot pour monter l'opération.

« Il y a une réelle appétence des entreprises pour cette question, mais c'est compliqué pour un dirigeant de prendre cette responsabilité », renchérit Sandrine Degos, présidente de Care Insight, qui a lancé il y a quelques semaines la plateforme Worknvax pour accompagner les entreprises. Sa société est

aujourd'hui « en discussion avancée avec une vingtaine d'entreprises, plutôt des grosses PME de plus de 300 salariés ». « Nous avons aussi des grands chefs qui avant de rouvrir leur restaurant veulent que leurs salariés soient vaccinés », rapporte Sandrine Degos.

Plusieurs éléments devraient encourager les entreprises à sauter le pas. D'abord, l'approvisionnement en vaccins. Le gouvernement a promis 100.000 doses supplémentaires de l'AstraZeneca à la médecine du travail, mais surtout ils pourront vacciner avec le Pfizer et le Moderna, soit à d'autres publics que les plus de 55 ans.

Crainte des clusters

« Plus la cible des gens vaccinables est large, plus c'est facile pour une entreprise de s'organiser, elles iront donc massivement lorsque cela sera ouvert à tous », pronostique Martial Brun, directeur général de Présanse, qui fédère les services de santé au travail interentreprises. « Tous les employeurs veulent se débarrasser de la crainte des clusters, leur hantise c'est de devoir à nouveau arrêter leur activité. » Mais passer par un prestataire privé a un coût. Certaines entreprises, les plus petites, préfèrent donc le système D, passer un accord avec la pharmacie toute proche ou avec le vaccino-drome de la ville. Après avoir mené un sondage en mai auprès de ses



100 salariés, pour mesurer leur motivation, Bluelinea, spécialisée dans les services à la personne, a passé un partenariat avec le vaccinodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, où elle est implantée.

Motivation supplémentaire : la vaccination est aussi assurée au conjoint. « *Très peu de centres de santé interentreprises se sont lancés dans la vaccination. Avec cette solution, en une semaine, 75 % des salariés seront vaccinés, en évitant au maximum l'absentéisme* », se félicite Laurent Levasseur, son dirigeant. ■



Vacciner sur son site n'est pas si simple entre la gestion de la confidentialité, la sécurité, la logistique et la responsabilité de l'employeur. Photo Shutterstock

